

Scannez-moi
Pour + d'info



RNCP MASAF : 39066 (23/01/2024)

NSF : 214

Fiche ROME : A1203 A1202

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir moins de 30 ans
- (pas de limite d'âge pour les personnes en situation de handicap)
- Avoir validé un niveau 3ème*
- Avoir signé un contrat d'apprentissage

* Dérogation possible : nous consulter

Les + de la formation

- Certiphyto opérateur et SST
- Chantiers pédagogiques en situation réelle
- Visites de Pépinières et de Jardins Remarquables
- Initiation à la grimpe dans les arbres
- Formation axée sur les pratiques environnementales et écologiques
- Conduite de minipelle
- Travail de la pierre

PAR APPRENTISSAGE



Apprendre en situation réelle de travail à être polyvalent(e) et compétent(e) dans la réalisation des travaux paysagers

- Exécuter les tâches d'entretien et d'aménagement dans les règles de l'art
- Être soucieux de la qualité de ses travaux
- Savoir travailler en équipe et être un bon coéquipier
- Être impliqué dans le respect de l'environnement

AU PROGRAMME

- Réaliser des travaux d'entretien des végétaux : débroussaillage, tonte, abattage, taille d'arbustes, de haies ...
- Effectuer des travaux de végétalisation : plantation d'arbres, d'arbustes, de massifs et effectuer des semis ...
- Réaliser des travaux de maçonnerie paysagère : pavage, dallage et autres revêtements, pose de bordures, construction de mur en pierres
- Assurer l'installation d'un réseau d'arrosage (conduite mini-pelle, installation du réseau)



CALENDRIER / DURÉE DE LA FORMATION

2 ans
soit 3214h

5 semaines/an
de congés payés

420h/an en centre (12 semaines)

1187h/an en entreprise (34 semaines)

1 semaine de cours par thématique technique pour 3 semaines en entreprise

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Des cours basés sur les travaux pratiques
- Des formateurs entrepreneurs en paysage
- Un atelier technique équipé
- Un plateau d'entraînement

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET VALIDATION DU DIPLÔME

Le diplôme du BPA Ouvrier Spécialisé en Paysage est constitué de 6 Unités Capitalisables (UC) correspondant à différentes capacités (blocs de compétences).

- Les UC sont évaluées sur des situations professionnelles permettant de valider les compétences. L'acquisition des 6 UC est nécessaire pour obtenir le diplôme.
- Le candidat conserve le bénéfice des UC acquises durant 5 ans pour obtenir son diplôme

RÉFÉRENTIEL DU DIPLÔME

6 capacités professionnelles :

- **C1** : Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage
- **C2** : Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés
- **C3** : Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers
- **C4** : Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers
- **C5** : Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysager
- **C6** : Installer un réseau d'arrosage simple

Le référentiel est disponible sur Chlorofil.fr

https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/bpa/bpa-osp-ref.pdf

FINANCEMENT ET RÉMUNÉRATION

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO du secteur
Votre rémunération est calculée en fonction de votre âge et de votre niveau de formation
Contactez-nous pour plus d'information.

APRÈS LA FORMATION

Poursuite d'études

- Bac Professionnel en Aménagement paysager
- Brevet Professionnel Aménagements Paysagers
- Certificat de Spécialisation

Débouchés métiers

- Création d'une entreprise
- Ouvrier qualifié de Travaux Paysagers
 - Entreprise du paysage, parcs et jardins
 - Services techniques des collectivités
 - Services techniques des complexes touristiques ou sportifs



Paroles d'apprenti

Apprendre sur le terrain c'est intéressant et plus facile. On comprend mieux et on retient tout de suite !



Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap
Un Référént Handicap est présent sur le Campus.

Rejoignez-nous dès maintenant !

Lycée Martin Luther King
Avenue des Etangs
11 100 NARBONNE
04 68 41 36 39

cfa.aude@educagri.fr
www.campusterreetnature.fr
@fpca11 sur    